

1. MAZOR SA met à la disposition du client un emplacement de stockage faisant l'objet d'un contrat précis. L'emplacement et le volume de stockage qu'il représente est exclusivement destiné à l'entreposage de biens.
2. Le client s'engage à respecter sans aucune réserve ni restriction, les clauses du présent règlement et toutes les nouvelles dispositions qui pourraient être imposées par les circonstances et adaptées dans l'intérêt de MAZOR SA et de ses clients.
3. L'accès général au site se fait par une porte sectionnelle. L'ouverture de cette porte se fait par une application mobile et/ou un badge individuel. Il est strictement interdit d'entraver, de perturber ou de bloquer la manœuvre et l'automatisme de la porte. Tout dégât causé sera sous la seule responsabilité du client.
4. L'emplacement mis à disposition du client est un box de type garage, dont la fermeture est assurée par des portes métalliques à crémones. Lors de la mise à disposition de l'emplacement, il est fourni un système de fermeture individuelle actionné par application et/ou badge. Le client s'interdit toute modification du système de fermeture et la duplication des badges. Il est fortement recommandé et particulièrement pour la sécurité des personnes que le client prenne les dispositions nécessaires, lors de son accès à son emplacement, pour éviter que le vent engendre un battement violent de la (les) porte(s) ouverte(s).
5. Il est formellement interdit d'escalader, d'utiliser, d'entreposer des biens ou des emballages sur le toit du box, objet de l'emplacement mis à disposition.
6. Toute personne autre que le client (ou son représentant légal dans le cas où le client est une personne morale) accompagnant le client (ou son représentant légal) sur le site, ou entrant sur le site à la demande ou pour le compte du client, le fait sous la seule responsabilité du client, qui s'engage notamment à communiquer le règlement intérieur en vigueur à la personne concernée et à obtenir son accord sur le respect de ce règlement intérieur. Tout dommage causé par cette personne le sera sous la seule responsabilité du client, qu'il s'agisse d'un dommage causé à MAZOR SA ou à ses biens, ou d'un dommage causé à un tiers ou à ses biens. Le client garantit donc notamment MAZOR SA contre tout dommage causé par la personne précitée.
7. Toute utilisation de machine ou toute habitation dans l'emplacement est strictement interdite. Il est strictement interdit d'apposer ou de distribuer sur le site, des affiches, panneaux, écriteaux, plaques. Il est strictement interdit de recevoir des clients sur le site. Il est interdit d'utiliser l'emplacement de stockage comme salle de sport, bureau ou toute activité autre que l'entreposage de biens.
8. Le client s'interdit de faire toute mention de cet emplacement, à quelque titre que ce soit ou à quelque fin que ce soit, au Registre du commerce, ainsi que dans sa correspondance ou sa publicité. Le client s'interdit de se faire adresser du courrier à l'adresse du site. En aucun cas, l'emplacement ne pourra être considéré comme un établissement secondaire.
9. Le client s'engage à maintenir l'emplacement mis à disposition, dans un état de propreté irréprochable. Le client ne peut pas diffuser de musique dans l'emplacement ni sur le site et s'engage à ne pas gêner les autres clients de quelque manière que ce soit. Il est interdit de photographier à l'intérieur de l'emplacement et dans l'enceinte du site. Le client s'engage à maintenir (en dehors du temps de chargement ou de déchargement de biens stockés) les portes de l'emplacement, fermées. Le client respectera la bienséance et les règles de politesse à l'égard du personnel de MAZOR SA.
10. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur d'un emplacement et de façon générale dans l'enceinte.
11. Le client veille à ne pas obstruer ni gêner l'accès aux dispositifs de sécurité, notamment les extincteurs, détecteurs de fumée et issues de secours. Toute ouverture injustifiée d'une issue de secours pourra entraîner la facturation des frais d'intervention.
12. Le client ne pourra, en aucune manière, pratiqué des aménagements touchant de quelque façon que ce soit, à l'aspect ou à l'infrastructure de l'emplacement : construction, distribution du volume de stockage, démolition, percement, décoration, peinture, etc.
13. Le client devra subir, sans aucune indemnité, toutes opérations, tous travaux (même de modifications), d'amélioration ou de construction nouvelle que MAZOR SA se réserve de faire exécuter dans l'emplacement mis à disposition ou dans l'enceinte du site, quels qu'en soient les inconvénients et la durée.
14. Le client doit respecter la liste des biens et marchandises interdits, hasardeux, périssables ou dangereux et plus particulièrement : les denrées alimentaires ou périssables, sauf correctement emballées de manière à être protégées de la vermine et de ne pas l'attirer ; les oiseaux, poissons, animaux ou autres créatures vivantes ; les matériaux ou liquides combustibles ou inflammables comme le gaz, la peinture, l'essence, l'huile ou les solvants de nettoyage ; les produits chimiques, les matières radioactives, les agents biologiques ; les déchets toxiques, l'amiante ou autres matériaux de nature potentiellement dangereuse ; les biens d'où émanent des fumées ou odeurs ; les substances illégales, biens illégaux ou marchandises illégalement obtenues ; les gaz comprimés, acétone, tous types d'acides, acétylène liquide, alcool, nylons, allumettes domestiques ou chimiques, ammonitrates en vrac quelle qu'en soit la teneur, aniline, benzène, benzol, butane, carbure de calcium, caoutchouc brut et autres microcelluloses brutes et travaillées, chiffons chlorés d'ammonium, de potassium, chlorure de méthyle, collodion coprah, coton chanvre, jute, lin et autres fibres végétales sauf vêtements, déchets de laine et de coton, spiritueux, essence de toute nature, fibres de bois, foin, fourrage, gazoline, gaz comprimés ou liquéfiés, goudron (minéral ou végétal), huiles essentielles ou végétales, huiles minérales, colza, nitrate d'ammonium, de potassium, de sodium, nitrobenzène, pailles, vieux papier sauf archives et documents divers, rognures de papier, paraffine, para nitraniline, phosphore, minéraux à l'état solide, résine, sélénium, sulfure de carbone, térebenthines, coluène, vernis et toutes autres marchandises qui leurs sont assimilables, produits explosifs, volatiles, armes, munitions, essence (les réservoirs de véhicules doivent être vidangés) et d'une façon générale tous produits illicites, interdit à la vente et tous produits ou biens pour lesquels le stockage est réglementé. MAZOR SA se réserve le droit de refuser le stockage, dans l'emplacement, de toute marchandise, objet ou liquide qu'elle considère inopportun et de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de les écarter de l'emplacement de stockage en particulier et du site, en général dans le cas où le client ne respecterait pas cette volonté et pour autant que MAZOR SA en soit informé. Si MAZOR SA doit se faire procéder à cet écartement, l'ensemble des frais engagés sera à la charge du client. Les poubelles, déchets ou détritus ne pourront être stockés dans l'emplacement, dans l'enceinte du site ainsi que brûlés sur place. Tout non-respect grave des règles de sécurité, d'hygiène ou de bon usage du site pourra entraîner la résiliation immédiate du contrat, sans préavis ni indemnité.
15. Par mesure d'hygiène et de sécurité, de respect de l'environnement, de l'emplacement et du site, MAZOR SA peut mettre à disposition sur le site des WC. Toute autre utilisation en est strictement interdite. Le non-respect de cet emplacement prévu à cet effet est strictement interdit. D'une façon générale, le client s'engage à respecter l'hygiène et la bienséance de rigueur dans toute enceinte commune.
16. Il est formellement interdit de masquer ou de rendre difficile l'emplacement du client ou des emplacements voisins. Les clients sont tenus de ne pas gêner les autres clients dans les opérations de chargement ou de déchargement des véhicules.
17. Il est formellement interdit de laisser ou de stationner sur le site, en dehors du temps d'accès à l'emplacement, tout véhicule ou remorque, MAZOR SA se réserve la possibilité de facturer 31.- CHF / jour pour tout stationnement illicite d'un véhicule sur le site, en l'absence du client ou sans autorisation expresse. Le client s'engage à restituer l'emplacement et son volume de stockage dans l'état de structure de présentation et de propreté dans lequel il l'a trouvé lors de la mise à disposition.
18. Le client s'engage à payer la somme de 490.-CHF pour tout chariot disparu, volé ou détérioré. Chaque client est responsable des chariots et s'engage à les ranger à leur emplacement prévu après chaque utilisation.
19. Afin d'assurer le bon fonctionnement et la sécurité du site, les frais suivants pourront être facturés en cas de non-respect du règlement : 150.- CHF pour toute ouverture intempestive d'une issue de secours, provoquant le déclenchement d'une alarme et le déplacement d'une équipe d'intervention. 150.- CHF HT de frais de déplacement d'un agent de sécurité en cas de mauvaise manipulation du système d'alarme du box.

Bienvenue chez MondialBox Vernier !

Afin de garantir une expérience optimale et sécurisée pour tous, il est essentiel que chaque client respecte les règles et conditions énoncées dans ce règlement.

Merci de votre compréhension et de votre coopération.